NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

L'Ecole des Industries Agricoles DE DOUAI

M. le Ministre de l'Agriculture a reçu hier les parlementaires de l'arrondissement : MM. Heyes, sénateur, et Guislain, député, qui lui ont présenté M. le Maire de Douai.

A cette délégation s'étaient joints MM. Potié et Trystram, sénateurs, ainsi que M. Daveine, député, représentant les agriculteurs du département ; MM. Bersez et Debierre s'étaient excusés.

M. le Maire a fait part au Ministre de l'émotion causée à Douai et dans le monde agricole du département par le bruit que l'Ecole des Industries agricoles allait être transférée à Grignon.

Il a demandé si ce bruit avait un fondement ou s'est-il peint que la ville de Douai soit sans cesse, du fait du gouvernement, en butte à des spoliations, alors que dans toute circonstance elle a toujours répondu très généreusement aux appels réitérés faits par l'Etat, pour l'Instruction publique, pour l'Assistance et pour la Défense nationale.

Le transfert serait une iniquité, cette école ayant été donnée à la ville de Douai en compensation du rapt des Facultés; il serait incompréhensible, le Nord et les départements voisins étant agricoles et consommateurs de bière.

M. le Ministre a affirmé de la façon la plus formelle que la ville de Douai ne serait pas lésée et reconnaît que ce serait injuste.

Une étude considérable est entreprise en ce moment pour relever en France l'instruction de l'agriculture et des industries annexes qui est, il faut le reconnaître, notoirement inférieure à celle des pays voisins. Il est exact qu'au cours de cette étude, on a envisagé, parmi d'autres combinaisons, l'adjonction à Grignon de l'Ecole des Industries agricoles; c'est une idée et pas autre chose.

M. Potié, sénateur, estime que le département pourrait peut-être céder à l'Etat l'Ecole d'Agriculture de Wagnonville et qu'ainsi, les deux écoles, réunies dans une même main, avec unité d'enseignement, pourraient constituer un institut utile et prospère pour toute la région du Nord.

M. le Ministre a recueilli avec empressement cette idée, il a affirmé de nouveau que si, de l'étude actuelle, qui en est encore aux généralités, une modification pouvait être apportée à la constitution de l'Ecole de Douai, cette modification serait à l'avantage de la ville.

LES AGRESSIONS contre les sentinelles

TROUPIERS SOYEZ VIGILANTS

On se rappelle qu'au cours des dernières huit ou plusieurs agressions ont été commises contre les sentinelles.

A ce propos, M. le général Cremer, commandant le 1er corps, vient d'envoyer dans toutes les garnisons l'ordre suivant :

« Pour la quatrième fois, dans l'espace d'environ un mois, des sentinelles ont été attaquées sur le territoire du 1er corps, sans avoir su se servir convenablement de leurs armes.

« Ce n'est ni à leur honneur, ni à celui du leurs instructeurs.

« Un soldat du 84e de ligne, qui, à Avesnes, n'a si atteindre ni un de ses quatre agresseurs, ni un de leurs chiens, sera consigné en quartier pendant quinze jours, pour ignorance dans l'emploi de ses armes. Il assistera tous les jours à une théorie supplémentaire sur le tir et l'escrime à la baïonnette.

« Pareilles mesures seront prises toutes les fois qu'une agression, non châtiée, se produira. Il faut absolument faire cesser ce genre de divertissement. »

Le déraillement des mines de l'Escarpelle

Jeudi, in police mobile est venue à Flers-en-Escrebieux, enquêter au sujet du déraillement criminel qui s'est produit dans la nuit de mardi à mercredi, sur les chantiers des mines de l'Escarpelle.

Les recherches semblent être en bonne voie.

Carpentier à Monte-Carlo

Le boxeur Lensois Champion d'Europe

La rencontre qui a eu lieu hier après-midi à Monte-Carlo n'était pas moins importante. En effet, le match qui mettait en présence les deux boxeurs français et anglais, Carpentier et Sullivan, constituait une des plus intéressantes rencontres qu'il fût à l'heure actuelle possible d'organiser.

Elle mettait en jeu le titre de champion d'Europe des poids moyens, actuellement détenu par le boxeur anglais. C'était la première fois qu'un de nos boxeurs tentait de devenir possesseur de ce titre.

Dès le premier round, Carpentier prend nettement l'avantage sur son adversaire en lui portant plusieurs directs remarquables. Au deuxième round, Carpentier a continué du dominer Sullivan lorsque il lui porta un direct au menton qui le mit knock-out.

Le boxeur français est acclamé champion d'Europe pour les poids moyens.

On annonce que le champion d'Amérique a porté un défi au vainqueur pour une rencontre qui aura lieu à Paris le 12 mai prochain.

A LENS

La victoire de Carpentier a été accueillie à Lens avec joie.

Dès que les dépêches parvinrent, ce fut partout applaudissements et marques de satisfaction réelle.

Les amis de Carpentier lui préparent une belle réception.

Le drame de Pont-de-la-Deûle

M. Cerleux, juge d'instruction, a interrogé hier le nommé Cambray, qui, le lundi gras, au cours d'une rixe avec son compagnon de travail Wion, a frappé celui-ci de deux coups de barre de fer et l'a blessé assez sérieusement à la tête.

Cambray a excipé qu'il s'était trouvé en état de légitime défense et Me Delassus, avocat, son défenseur, qui l'assistait, a déposé en sa faveur une demande de mise en liberté provisoire.

La dévolution des biens ecclésiastiques

Les biens ayant appartenu aux fabriques des église de Ferrière-la-Grande (Nord) et du Sars (Pas-de-Calais) sont attribués aux bureaux de bienfaisance.

Postes et Télégraphes

Mlle Bricout, dame employée à Douai, remplace, comme receveuse, à Colembert, Mlle Boudry, appelée à Meurchin, et Mme Hibon, non installée.

LILLE

Les voleurs continuent

Rendez à César....

M. Lagache, marchand du chevaux, boulevard de la Lorraine, trouvait, mercredi, au marché, un cheval qu'il avait confié dernièrement à son employé, Louis Dewuchi, 28 ans, habitant Mons-en-Barœul, pour hâler un bateau jusque Pont-à-Vendin. L'employé vendit l'animal 180 francs, à un habitant d'Haubourdin, qui le céda à un de ses amis, qui le mit à son tour en vente au dernier marché.

Les deux propriétaires causèrent un moment l'un avec l'autre, et tout s'arrange. M. Lagache a porté plainte contre son employé qui n'avait plus donné signe de vie.

Un vol de dentelles

Pendant l'absence d'un livreur, M. Victor Deumanne, rue de Paris, 207, un malfaiteur a dérobé, hier matin, place de Tourcoing, un colis de dentelles qui se trouvait sur un charrette.

M. Villion, commissaire du quartier, recherche l'auteur du vol de ce ballot d'une valeur de 175 francs, qui était destiné à M. Caudelier, rue de Wazemmes.

UN GENDARME en Conseil de guerre

ALEXANDRE BELLIVIER, QUI TIRA DEUX COUPS DE REVOLVER SUR SON COLLEGUE PRISER, EST CONDAMNE A DEUX ANS DE PRISON

Le Conseil de guerre a examiné jeudi matin le cas du gendarme Bellivier, de Maisières, inculpé comme nous le disions hier de tentative d'assassinat sur son collègue Priser.

Il était dix heures environ quand l'accusé comparut devant ses juges.

M. Batteau, colonel de gendarmerie, directeur habituel des débats, ne pouvant siéger comme étant l'auteur de la plainte adressée contre Bellivier à l'autorité militaire, avait été remplacé par M. le colonel Bayet, directeur du génie. Aux côtés du président se trouvaient MM. le commandant Delbreil, du train des équipages ; le capitaine Fouquet, du 6e chasseurs à cheval ; le capitaine Compant, du 43e ; les lieutenants Biéry, du 6e chasseurs, Leguèbe, du 16e chasseurs, et l'adjudant Lay, du 43e.

La salle d'audience est à peu près comble lorsque le prévenu fait son apparition. Bellivier qui paraît très déprimé porte sur la poitrine la médaille du Maroc. C'est un homme très maigre, d'une taille au-dessus de la moyenne. Sa physionomie est plutôt sympathique et unanimement on trouve étrange qu'il ait pu commettre l'acte qui lui est reproché. Ses yeux pleins de larmes attestent d'un profond repentir.

M. Bayet procède aussitôt à l'interrogatoire d'identité, puis il donne la parole à M. Boudot, commis greffier, pour la lecture de l'acte d'accusation. C'est un long rapport dans lequel on relate non seulement la scène tragique qui se déroula le cinq décembre à la caserne de Maisières, mais où l'on parle encore des antécédents du prévenu.

Bellivier aimait à boire

Ce document nous apprend qu'appelé en 1902, Bellivier, originaire des Deux-Sèvres, fut incorporé au 6e génie, où, après avoir effectué son service, il rengagea pour deux ans.

C'est alors qu'il demanda à partir au Maroc. Mais son séjour n'y fut que de courte durée et bientôt il demandait à rentrer en France pour être admis dans la gendarmerie.

Bellivier ne tarda pas à se faire remarquer par diverses incartades. Une première fois, il se voyait infliger une punition de 30 jours de prison pour avoir accepté à boire et à manger dans un estaminet de la commune. Une seconde fois, il encourait une peine sévère pour avoir procédé illégalement, étant ivre, à l'arrestation d'une malheureuse ménagère. A Wattrelos, puis à Cambrai ensuite, où il était allé envoyé en mission, ses chefs le surprenaient enfin dans un état voisin de l'ivresse.

En un mot, le rapport montre que Bellivier avait un terrible penchant pour l'alcool, mais le capitaine Valin, l'auteur de cet acte d'accusation, estime que l'inculpé était en possession de tous ses moyens lorsqu'il tenta de tuer le gendarme Priser. Plus d'une heure et demie avant l'exécrable le moment où le gendarme faisant fonctions de chef de brigade, lui fit une observation, et le moment où il voulut assassiner son collègue, dit en substance le capitaine rapporteur, Bellivier a, d'autre part, prévenu sa femme et l'a même éloignée pour changer son arme. Tout cela prouve à son avis que l'accusé a agi en homme conscient et avec préméditation.

Le rapporteur conclut que le prévenu est irresponsable et il ne croit pas que le séjour très court d'ailleurs qu'il fit au Maroc, ait eu sur lui une mauvaise influence.

Et s'appuyant sur les déclarations du médecin expert, auquel Bellivier fut soumis, M. Valin estime que si le gendarme aimait l'alcool, son penchant pour la boisson n'était cependant pas irrésistible. S'il est vrai, conclut-il, que deux de ses oncles se sont suicidés par pendaison, on ne peut pas dire que c'est un aliéné. Il a tout au plus le système nerveux tiré.

Bellivier pleure et affirme ne pas avoir prémédité

La lecture du rapport est terminée. D'une voix grave et qui paraît impressionner l'inculpé, M. Bayet résume l'incription et invite Bellivier, qui pleure à chaudes larmes, à s'expliquer.

D. Vous êtes accusé de tentative d'assassinat !

R. J'étais ivre. Je ne me souviens plus de rien.

D. Aviez-vous un motif de haine ou de rancune ?

R. Je n'ai jamais eu de discussion avec aucun de mes collègues.

D. Par conséquent, vous n'aviez aucune raison de tirer sur votre camarade Priser. D'ailleurs les observations qu'il vous avait adressées n'étaient pas déplaisantes ?

Bellivier reste muet.

D. Vous n'étiez pas ivre ? Vous avez fait le passage ! Vous avez été chercher le courrier. Vous m'avez donc pas perdu la raison ?

R. Je n'en sais rien. Je ne me rappelle pas.

D. Vous vous rappelez du passage ?

R. Je me souviens d'avoir fait le passage, mais je ne sais ce qui s'est passé ensuite.

D. Mais vous avez été charger votre revolver ?

R. Non, je ne l'ai pas chargé. Il l'était depuis ma dernière tournée, c'est-à-dire la veille. Personne n'en avait passé l'inspection et je l'ai laissé dans l'état où il se trouvait.

D. — Puisque vous ne vous rappelez de rien, il est étrange que vous vous rappelliez ne pas l'avoir déchargé ?

R. — Je me souviens de cela parce que mon chef n'avait pas vérifié mon arme à mon retour.

Une longue discussion s'engage à ce moment entre le président et le défenseur de l'inculpé, sur le point de savoir si le revolver était muni de balles avant que Bellivier songeât à tuer son collègue, mais il est impossible de faire la lumière.

Le gendarme Priser retraci la scène

On en arrive bientôt à l'audition des témoins. C'est tout d'abord le gendarme Priser, sur lequel Bellivier tira. M. Priser, très calme, fait une déposition de laquelle est exclue toute idée de vengeance.

Il raconte qu'il a tout fait pour éviter ce fâcheux incident et trouve bizarre que Bellivier en soit arrivé à cette extrémité. On l'avait bien prévenu que l'accusé se disposait à venir, le trouver, muni d'un revolver, mais il ne s'attendait pas à ce que cela-ci mît son triste projet à exécution.

Aperçevant que son collègue dissimulait son revolver derrière sa cuisse, il l'empoigna à bras-le-corps, par derrière, mais cela n'empêcha pas Bellivier de se servir de son arme.

Une balle passa à côté de son oreille droite et l'autre près de son oreille gauche. Ayant réussi à atteindre le poignet de Bellivier, l'arme tomba et le forcené fut rapidement maîtrisé.

— Mais, lui demande M. Buyet, avez-vous le conviction qu'il voulait vous tuer ?

— Je le crois pas, mon colonel, se hâte de répliquer M. Priser. Il n'avait d'ailleurs aucun motif !

Le gendarme Roussel, qu'on devait ensuite entendre, n'a pas pu, par suite d'un accident, répondre à la convocation qu'on lui avait adressée. On lit en conséquence sa déposition et dans celle-ci M. Roussel indique que Bellivier était très calme lorsque l'incident se produisit.

Mme Roussel, femme du précédent, se présente à la barre pour dire que Mme Bellivier était venue chez elle pour lui annoncer qu'un mari était très irrité contre M. Priser.

Sa responsabilité est atténuée, dit M. Sabatier

Le témoignage de M. le médecin-major Sabatier, qui examine le gendarme Bellivier, ne manque pas d'intérêt. Après avoir rappelé que, deux oncles de ce dernier se sont pendus, il déclare au Conseil que ces faits doivent retenir son attention, le suicide étant considéré par les aliénistes comme une tare qui persiste dans la famille.

Il estime que l'alcool est, pour des individus du genre de Bellivier, très dangereux et qu'il lée amène très facilement à commettre des actes graves.

Le prévenu peut être à jeun un homme très doux, mais il doit être animé d'intentions homicides lorsqu'il a bu.

M. le docteur Sabatier conclut que la responsabilité de Bellivier est atténuée.

M. le capitaine de gendarmerie Berlrand du Cambrai, le dernier témoin entendu, vient donner sur le prévenu quelques renseignements de moralité. C'était un gendarme peu travailleur, selon lui, pas très intelligent et aimant trop à boire. Il n'a jamais remarqué cependant qu'il n'était pas comme tout le monde au point de vue mental.

Un réquisitoire modéré

Le Président ayant jugé inutile de recueillir les dépositions du facteur Baert et du brigadier Camus, donne alors la parole à M. Jollivet, commissaire du gouvernement.

Son réquisitoire fut en somme très modéré et il allégea considérablement le travail de la défense, cependant très pénible, en écartant la question de préméditation. Il eut cependant détrit comme il convenait l'acte répréhensible auquel Bellivier s'était livré et il demanda une condamnation d'autant plus forte que le prévenu était un gendarme. Toutefois il ne s'opposa pas aux circonstances atténuantes.

Le défenseur réclame l'indulgence

Il est midi et demi quand Me Macquart, défenseur de Bellivier, se lève pour réclamer l'indulgence du conseil.

Ayant fait connaître les origines de Bellivier, autrefois domestique de ferme, il émet l'avis qu'on a peut-être eu tort d'accepter dans la gendarmerie un homme de ce genre et dont les épaules étaient trop faibles pour supporter toute la responsabilité qui lui incombait.

Fort à propos, il commente les déclarations de M. le médecin-major Sabatier, puis il termine en demandant au conseil de prononcer une peine mitigée du sursis, et cela surtout pour sa femme et ses deux enfants.

Deux ans de prison

Les débats sont terminés. Le conseil se retire, mais avant d'entrer dans la salle des délibérations, M. Buyet déclare qu'il posera, le cas échéant, la question subsidiaire de coups et blessures.

Après une demi-heure d'attente, le conseil rentre en séance pour annoncer que l'inculpation de tentative d'assassinat a été abandonnée, mais que Bellivier a été reconnu coupable du coups avec préméditation.

En conséquence, Bellivier est condamné à deux ans du prison. Inutile de dire que cette condamnation entraîne la révocation.

G. D.

***

Dix inconnus

Au cours de sa séance d'hier le conseil a également condamné pour insoumission :

Vannucci Gaston, dit Adrianl, réformé temporaire, classe 1908, recrutement de la Seine (1er bureau), trois mois du prison. — Delaître Aristide, jeune soldat de la classe 1910, recrutement de Béthune, trois mois de prison. — Veignies Alfred, jeune soldat du la classe 1908, recrutement d'Avesnes, un an de prison. — Thomas Louis, jeune soldat de la classe 1908, recrutement de Nantes, un an de prison. — Durand Eugène, jeune soldat de la classe 1909, recrutement du Bourges, un an de prison. — Benoit Valéry, réservisse de la classe 1901, recrutement de Cambrai, trois mois de prison. — Déquéné Alphonse, réservisse de la classe 1904, recrutement d'Avesnes, trois mois de prison. — Dupont Henri, réservisse de la classe 1901, recrutement de Béthune, quatre mois de prison. — Warlouzet Victor, territorial du classe 1892, recrutement de Cambrai, trois mois de prison. — Gruson Edmond, territorial de la classe 1892, recrutement du Lille, un mois de prison.

DERNIER ÉCHO

de la première affaire Desreumeaux

Les incidents militaires qui aboutirent, il y a quatre ans, à la révocation du M. Desreumeaux, ont eu ascétôt après le jugement qui les bonnéfaires un suprême écho devant la première chambre, présidée par M. le président Couhé.

On se rappelle que M. Desreumeaux, lieutenant de territoriale, après avoir été arrêté pour avoir, sans permission, considéré sa période d'instruction comme terminée, assigna le colonel de Lartigue, le lieutenant-colonel Lambiu, du 43e et le lieutenant Lesur, du 16e chasseurs, en paiement de dommages-intérêts pour arrestation illégale. Il perdit son procès devant M. Merchier, juge de paix, fit appel, le reperdit devant le Tribunal, présidé par M. Dassonville. Parallèlement, les quatre recours qu'il avait introduits devant le Conseil d'Etat, étaient rejetés, et il laissait, sans se pourvoir, expirer le délai de cassation.

Ordre lut alors donné par le Ministre, aux officiers, devenus le général de Lartigue, le colonel Lambin et M. Lesur, de poursuivre le recouvrement du frais de justice. M. Desreumeaux refusa tout paiement. Un exécuteur de dépens fut levé, signifié, suivi d'un commandement. M. Desreumeaux signifia opposition à ce commandement, invoquant toute une série de motifs, il faisant particulièrement connaître à la presse celui-ci : que les frais ayant été provisoirement remboursés par le Trésor aux officiers qui en avaient fait l'avance, ils commettaient une tentative d'escroquerie en en poursuivant le recouvrement.

Les officiers attendirent patiemment la plainte qui ne vint pas, et comme tout doit avoir une fin, ils assignent M. Desreumeaux pour voir rejeter son opposition. M. Ch. de Lauwereynu plaide pour le général de Lartigues, le colonel Lambin et M. Lesur. Au dernier moment, M. Desreumeaux a déclaré s'incliner et offrir tous les frais. Ce à quoi M. de Lauwereynu n'répondu qu'il demandait en outre, la suppression par jugement du passage diffamatoire de l'exploit de M. Desreumeaux.

L'affaire, en cet état, a été mise en délibéré.

Pour la quatrième arme

L'IDEE DE L'E. A. N. A FAIT SON CHEMIN. — TRENTE SOCIETES ENVIRON RÉPONDENT A SON APPEL

On connaît la très louable initiative prise par l'Emulation Aérostatique du Nord, tendant à grouper toutes les sociétés de notre ville pour l'organisation de fêtes dont le profit servirait au développement de notre quatrième arme.

L'appel de notre vaillante association a été entendu et jeudi soir une trentaine de présidents ou délégués des Sociétés de Gymnastique de tir, d'Anciens militaires, de Sport, etc., de Lille, assistaient à la réunion organisée au Café Belle-Vue.

Parmi les personnes présentes se trouvaient des représentants de la Société du Tir Dupleix, du Caveau Lillois, de l'Aviation-Club-Lillois, de la Concorde, des Anciens Pompiers de Paris, de l'Union des Sociétés Lilloises de Gymnastique, de l'Union des Sociétés du Gymnastique du Arrondissement de Lille, de l'Honneur de Lille, des Anciens du Génie, des Officiers des Services de l'Intendance, des Anciens Chasseurs à pied, de l'Emulation Athlétique de la Région du Nord, des Anciens Artilleurs, de la Fanfare des Anciens Artilleurs, de l'Avenir du Fresnoy, de l'Aéro-Club du Nord, des Anciens du 127e, du Nord-Aviation, des Anciens Gradés, du Nord-Touriste, du Choral les X x X, les Amis Réunis de Wasemmes, de la Fanfare du Sud, de la Lyre Amicale de Vauban, de l'Olympique Lillois, des Orphéonistes Lillois, de l'Union Nautique, de la Française, des Carabiniers de Lambersart.

En sa qualité de président de l'Emulation Aérostatique, M. Lesage a exposé le but de la réunion puis il a indiqué dans un discours maintes fois applaudi comment il serait possible par des manifestations sportives et des fêtes de tous genres d'aider au développement de l'aviation militaire.

Après lui plusieurs assistants sont venus soumettre diverses propositions toutes très intéressantes démontrant au surplus que tous sont animés des meilleures intentions et décidés à joindre leurs efforts à ceux de l'Emulation Aérostatique pour la réussite de ses projets.

Les délégués n'ont pas donné une réponse définitive, attendu qu'ils n'en avaient pas reçu le mandat mais on peut considérer dès maintenant que l'idée est en bonne voie. Une autre assemblée aura lieu prochainement.

N'oubliez pas

si vous souffrez des reins qu'il n'y a qu'un traitement vraiment efficace, c'est le traitement de la Crix Rouge. La boîte 9 fr. 60, par poste 9 fr. 85. En vente chez Mlles Assignion, herboristes de 1re classe, 48, rue de l'Hôpital-Militaire, Lille. Téléphone 26.35.

5608

APRES BOIRE

Dans la soirée de jeudi, vers six heures, deux ivrognes se battaient rue Fabricy.

Des agents furent requis pour les calmer ; trois policiers durent porter au poste du 5e arrondissement, un des deux pivrots, qui avait la face tuméfiée par un coup de poing et qui était incapable de marcher. L'autre, plus jeune, se rebiffa contre l'agent Aignerd qu'il insulta grossièrement et qu'il frappa à coups de poing. Conduit au poste, ce dernier, Henri Lerry, 21 ans, ouvrier peintre, rue de Tournai, 88, fut trouvé porteur de la monnaie et des clefs de son camarade d'atelier qu'il était en train de rosser, Julien Mullier, 58 ans, ouvrier peintre, rue Caselal, 2. Lerry sera poursuivi pour rébellion, violences, rébellion et peut-être pour vol ; l'autre pour ivresse.

PAUVRE HOMME !

Jeudi après-midi, un inconnu est tombé, rue de Canteleu, frappé de congestion. Il reçut les soins du docteur Desschemacker, qui l'a fait admettre à l'Hôpital de la Charité.

Ce pauvre homme n'avait sur lui aucune pièce d'identité.

UNE COLLISION

Jeudi après-midi, à trois heures et demie, le timon d'un camion appartenant à M. Philippart, entrepreneur de transports, rue de la Halloterie et conduit par M. Louis Derconcourt, a tamponné boulevard de la Liberté, une bicyclette conduite par M. Gaston Vendeuplas, 25 ans, garçon épicier chez M. Lhermould, négociant, rue Léon-Gambetta, 30. Le choc projeta le léger véhicule sur un piéton : M. Vendeuplas eut la main gauche écrasée entre le bras du timon et le brancard de la charrette. Il reçut dans une pharmacie voisine les soins du docteur Cavro et put ensuite retourner chez son patron.

DERNIÈRE HEURE

NOS DÉPÊCHES

La grève noire en Angleterre

La grève générale paraît inévitable

Londres, 29 février.

Les conférences des patrons et des ouvriers avec les membres du gouvernement ont duré toute la journée. La grève semble maintenant inévitable.

L'opinion générale est qu'elle sera très courte et durera probablement quinze jours au maximum.

Le gouvernement promet d'assurer le minimum des salaires

Londres, 29 février.

Le premier ministre a fait une importante déclaration aujourd'hui aux délégués mineurs.

Il leur a annoncé que la minorité des patrons qui rejettent la proposition du gouvernement ne pourraient pas retarder indéfiniment un règlement du conflit.

Le gouvernement fera en sorte dassoren aux ouvriers travaillant sous le sol un minimum de salaire raisonnable, pourvu que les mineurs de leur côté fassent preuve d'un esprit de conciliation pour la discussion des détails sur la nécessité particulière des différents services.

On annonce que M. Asquith a déclaré que le gouvernement prendrait des mesures vis-à-vis des propriétaires de mines qui se refusent à tout arrangement. D'un autre côté, on déclare que les propriétaires du mines, on tout au moins certains d'entre eux, sont disposés à faire d'importantes concessions.

Le gouvernement s'efforcera d'amener un accord complet entre les 60 pour cent du propriétaires des mines qui ont accepté les propositions du gouvernement et leurs ouvriers.

On déclare que les délégués ouvriers ont exprimé le désir de discuter les questions litigieuses à condition que le principe du salaire minimum soit admis par les patrons.

A propos de l'accord franco-allemand

Un document « secret »

Paris, 29 février.

« C'est demain que s'ouvre devant la Chambre le troisième grand débat sur notre politique extérieure et sur le traité franco-allemand.

« A cette occasion l' « Intransigeant » publie un « document » secret que le ministère des affaires étrangères lui-même aurait fait « filtrer » parmi les journalistes assez gravement notre confrère. Nous reproduisons, de son article le passage suivant, à simple titre de curiosité — est-il besoin de le dire :

« ... Quant à ce que ce document relate, la voici :

« Un banquier allemand, M. Gwinner, fit, un jour, au cours des négociations franco-allemandes, une démarche auprès du président du Conseil pour lui indiquer que les compensations que l'Allemagne réclamait en échange de notre protectorat au Maroc pourraient bien être l'admission de l'Allemagne à la présidence du conseil de la dette ottomane, réservée jusqu'à ce jour à la France et à l'Angleterre, le rachat de la part française du chemin de fer de Bagdad et la cote à la Bourse de Paris de cette valeur de Bagdad.

« La démarche de M. Gwinner était évidemment officieuse. M. Caillaux crut devoir se renseigner officiellement, lui aussi, sur la valeur de ces propositions.

« Le document auquel nous avons fait allusion relate ces négociations. Seulement, en le faisant filtrer dans les sphères politiques, au risque des pires complications, les représentants de M. de Selves remplacèrent les mots « cote à la Bourse française de la valeur Bagdad » par « cote à la Bourse française des valeurs allemandes ».

« Ainsi tombe le ministère de M. Caillaux.

« On prête à l'ancien président du Conseil l'intention de prononcer, au cours des débats qui vont s'ouvrir, un grand discours, mais tout porte à croire qu'il restera sur les sommets, ou du moins dans les généralités. L'affaire franco-allemande, qui ne fut jamais claire, était donc destinée à demeurer cette fois encore mystérieuse au public ».

La gauche radicale de la Chambre

La gauche radicale constitue son bureau comme suit :

Président : M. Clémentel ;

Vice-présidents : MM. Lauraine et Dessoye ;

Questeur : M. Regard ;

Secrétaires : MM. André Hesse, Quilfrouze et Maunoury.

A la Chambre des Députés

LA JOURNÉE DE 10 HEURES

(Suite de la discussion.)

Le gouvernement doit être non seulement le gardien des droits de la société, mais aussi de ceux qui ont besoin de son aide social pour faire respecter les leurs. Il faut opposer la paix sociale à la guerre des classes.

En terminant, le ministre déclare qu'il voudrait voir cette œuvre de concorde aboutir par l'entente de tous les partis. (Vifs applaudissements).

M. Dubois vient ensuite combattre le projet du loi au nom des intérêts de l'industrie. Des patrons, des chambres syndicales, dit-il, ont protesté contre. Voter ce projet, d'après lui, serait engager la Chambre dans une voie dangereuse.

La discussion générale fut close après ces observations et la discussion renvoyée à jeudi prochain.

Mais la Chambre n'en resta pas là. Elle entendit M. Leroy-Beaulieu qui posait une question au ministre de l'Intérieur à propos de l'intervention du préfet de l'Hérault dans le revision des listes électorales. Il paraît, d'après l'orateur progressiste, que le préfet n'aurait pas observé la neutralité qui lui était recommandée par le ministre du l'Intérieur.

M. Steeg s'est borné à répondre que le préfet avait observé les instructions qui lui avaient été données. Et il le démontra en quelques mots.

Cela ne fit pas l'affaire de M. Leroy-Beaulieu qui voulut répondre, et de M. Raisinbeaud qui demanda à transformer la question en interpellation.

Mais le président fit remarquer que M. Leroy-Beaulieu avait épuisé son droit d'intervention à la tribune et plusieurs députés montrèrent qu'en de pareils cas, ils avaient dû en effet renoncer à la parole, ainsi que le veut le règlement.

La droite, on s'en doute, protesta fort, MM. Bienaimé et Tharnade en tête.

L'interpellation est alors acceptée et après une nouvelle déclaration de M. Leroy-Beaulieu, l'ordre du jour pur et simple est adopté sans autre débat.

Au débat de la séance, M. Vaillant avait demandé des explications au gouvernement sur une mission à Fez, pour laquelle était demandé un crédit de 50.000 francs.

M. Poincaré, président du Conseil, lui a répondu que le gouvernement ne pourrait pas faire connaître les termes du traité avant qu'il ait été accepté par le sultan. Le droit de négocier les traités appartient au gouvernement aux termes de la Constitution de 1875. Il ne s'agit présentement que de cette négociation.

L'accord, aussitôt signé, sera soumis à la ratification du Parlement.

Le projet, qui, dans une deuxième partie comporte un autre crédit supplémentaire pour augmentation du personnel du ministère du Travail affecté au service des retraites, est adopté à l'unanimité de 450 votants.

La guerre Italo-Turque

L'Italie et la médiation

Voici ce qu'on dit dans les cercles diplomatiques de Rome où sujet de la conversation entre les chancelleries relative à une médiation éventuelle dans le conflit italo-turc :

La circulaire russe du 27 janvier dernier adressée aux grandes puissances parlait d'intervention collective à Constantinople en vue de possibles complications balkaniques, et conseillait la paix à la Turquie sur la base de la souveraineté italienne en Libye ; mais dans les conversations suivantes entre Saint-Pétersbourg, Londres et Paris, on se persuada qu'une intervention collective devait offrir aux deux puissances belligérantes la médiation des puissances neutres ; seulement on ne discuta pas le point principal de la thèse italienne, c'est-à-dire la souveraineté en Libye.

Le gouvernement de Vienne souscrivit en principe à la proposition de médiation, sauf à attendre la décision du gouvernement de Berlin. Il semble maintenant que cette dernière adhésion est venue ou va venir.

L'Italie ayant eu communication de la circulaire russe et étant également en pourparlers avec les puissances, se tient sur la réserve et attend que les échanges de vues continuent d'avoir lieu. Elle attend tranquillement, car les puissances savent que la condition sine qua non de tous pourparlers est du côté italien la souveraineté en Tripolitaine.

Dans les milieux politiques italiens on n'a pas grande confiance dans le résultat d'une action des puissances, mais on dit ouvertement que le gouvernement italien, si la tentative de médiation échoue, devra se décider à attaquer à fond la Turquie.

DANS LA RÉGION

Grave accident à Calais

Un homme électrocuté

Calais, 29 février.

Un grave accident vient de se produire aux aciéries de Sambre-et-Meuse dans les circonstances suivantes :

Un nommé Lallemand, 34 ans, père de trois enfants, était occupé sur un wagon à égaliser de la poussière de coke lorsqu'il perdit l'équilibre. Il se retint instinctivement à l'un des câbles à haute tension placés au-dessus de sa tête et servant à actionner le transbordement de coke.

Le malheureux resta accroché par la main gauche au fil conducteur.

On ne réussit à le retirer de cette position qu'à grand'peine et déjà électrocuté. Un de ses camarades de travail en voulant lui faire lâcher le fil eut un commencement d'électrocution qui le rendit aphone pendant un temps assez long.

Contributions indirectes

M. Lefebvre, surnuméraire à Boulogne, est nommé commis à Rouen.

M. Laroche, surnuméraire dans le Pas-de-Calais, est nommé commis à Nancy.

M. Bernard, commis à Lambres (emploi supprimé), va à Boulogne-sur-Mer.

M. Canon, commis à Labourse (P.-de-C.) (emploi supprimé), passe à Quimper.

M. Grenud, commis à Ardres (emploi supprimé), va à Martha (Charente-Inférieure).